

QUELS SONT LES MEILLEURS
MOISSONNEUSES,
RATAUX
ET FAUCONNEUSES ?

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire.

CEUX DE
COSSÉTÉ
Sont les meilleurs,
A VENDRE PAR
P. T. LÉGARÉ,
ST-SAUVEUR, QUÉBEC.

REVUE GÉNÉRALE

(16 avril 1881)

France

Les hommes compétents en Allemagne, dit un correspondant de Paris, doivent savoir à quoi s'en tenir sur notre armée. La preuve en est dans cette publication à Stuttgart de l'ouvrage de M. Troesch, major de l'armée allemande, publication qui a mis en émoi notre monde militaire.

Outre un plan général de la France militaire, on trouve paraît-il, dans cet ouvrage, le plan détaillé de chacune de nos places de guerre et des moindres forts, avec des notes explicatives sur les changements apportés dans le système de défense, sur le nombre des troupes casernées actuellement, et qui peuvent y être concentrées en cas de guerre, ainsi que la situation et la contenance des poudrières.

Il y a, en outre, les renseignements les plus complets sur la répartition de nos troupes en corps d'armée, sur le lieu de garnison de chacun des régiments et des bataillons etc., etc. C'est exactement comme avant la guerre de 1870. L'Allemagne pourra encore entrer en France comme chez elle; et pour peu que nous ayons alors un général Farre pour ministre de la guerre, elle sera à Paris avant que le premier corps d'armée de la frontière ait été seulement mobilisé.

Mais nous aurons en l'avantage d'être dix ou douze ans en république!

Tunis

L'expédition française en Tunisie va passer de la phase des préparatifs à celle de l'action. Des coups de feu ont été tirés, l'avant-dernière nuit, autour de la station de l'Oued-Melzi, la seconde après la frontière.

Il y a eu aussi le 8 l'attaque d'un convoi de vivres entre Keloum-Reboul et Roum-el-Souk. Le convoi a rétrogradé, mais son escorte de cavalerie a dispersé les agresseurs et fait un Kroumir prisonnier.

Les feuilles viennoises continuent à s'occuper des affaires de Tunisie.

La Tribune du 13 avril résume ainsi son impression: "Tunis sera occupée après une courte action militaire, et si ensuite les Français oublièrent de retourner en Algérie, il ne se trouvera personne en Europe pour le leur rappeler, pas plus qu'on ne le rappellera à l'Autriche pour la Bosnie."

"Tôt ou tard, dit la Gazette allemande, la France prendra possession de Tunis, et l'on peut finalement lui accorder sans envie ce dédommagement pour ses pertes en Europe. C'est un avantage pour la génération contemporaine que les grandes puissances emploient le surplus de leurs forces à la civilisation des États barbaresques, au lieu de troubler à chaque instant la paix des pays civilisés de l'Europe."

Italie

L'opinion publique italienne paraît se rasséréniser — par force. M. Depretis a été rechargé par le Roi de fabriquer un cabinet, coûte que coûte. Sur tout ce gâchis, il est curieux d'en-

tendre les appréciations des principales feuilles:

L'Italie du 13 signale avec tristesse les dangers et les inconvénients d'une crise qu'on aurait pu éviter avec un peu de réflexion et moins de précipitation.

Le Popolo Romano et la Gazette de Turin font appel à l'union des chefs de groupes, qui est à leurs yeux la seule issue possible.

La Riforma s'attache à démontrer que la crise ne peut se dénouer par la formation d'un cabinet de droite, ni même par un cabinet de coalition dans lequel la droite serait représentée. Il n'y a de possible, suivant elle, qu'un ministère de gauche.

L'Osservatore Romano affirme que le cabinet Cairoli n'est point tombé à cause de sa politique extérieure, mais simplement parce qu'on a voulu le changer, au risque d'avoir pis.

La Voce della Verità prend acte de la suprême indifférence du public italien en présence de la crise "et constate ensuite que ni le désintéressement, ni l'abnégation, ni l'esprit de sacrifice ne semblent être familiers au libéralisme italien."

"Plus le moment est grave, dit-elle, plus le danger augmente, et moins on se montre disposé à la concorde, à l'effacement. Droite et gauche ne sont d'accord que pour combattre l'Eglise."

La Gazette d'Italie constate que pas un des journaux qui passent en Espagne pour être des amis de l'Italie n'ose élever la voix en sa faveur.

Orient

On écrit de Cettigne à la Correspondance politique de Vienne que le Monténégro s'appuie à donner une forme régulière à ses relations avec la Turquie, par l'établissement à Constantinople d'une mission diplomatique permanente. M. Radonics, ministre des affaires étrangères, se rendra incessamment dans la capitale de l'empire ottoman pour en conférer avec les ministres de la Porte.

La principauté jouissant enfin d'une paix profonde, on s'occupe activement des travaux publics si négligés jusqu'à ce jour. On s'est remis notamment à la construction des routes, commencée l'année dernière, mais fortement interrompue par la malheureuse question des frontières.

Maintenant que le Monténégro a un port, il lui fallait un pavillon de commerce. Il sera rouge, bleu et blanc, avec le chiffre couronné du prince Nikita au milieu. Le président du Sénat et du conseil des ministres, M. Petrovics se rend à Dulcigno pour distribuer ces pavillons aux propriétaires et capitaines des navires. Cette remise donnera lieu à une petite solennité.

De Bucharest, on mande que la cérémonie du couronnement du Roi aura lieu le 22 mai. On prépare de grandes fêtes.

Un remaniement du cabinet Brătianu-Borcesco paraît certain après les fêtes.

Il s'agit de faire entrer dans le cabinet quelques membres du jeune parti conservateur.

Pérou

Il paraît que le général chilien Baquedano a reçu, de son gouvernement, l'ordre d'occuper tout le territoire avoisinant Lima, d'y faire vivre ses troupes en pays conquis, et de continuer à y percevoir les contributions tant qu'un accord ne sera pas intervenu avec le gouvernement provisoire du Pérou. Les ministres de France, d'Italie et d'Angleterre ont offert au Pérou leur médiation, qui n'a pas encore été acceptée.

On dit que l'armée de Piérola est réduite à 3 000 hommes.

Une crise constitutionnelle au Canada

(Suite)

Mais c'est à un point de vue bien plus élevé qu'il se place pour défendre les Chambres hautes. Il existe, dit-il, une tendance excessive, déplorable, au nivellement. On ne veut plus souffrir qu'une classe de citoyens se distingue des autres, soit par le savoir, soit par la vertu, soit par l'éducation, soit même par le dévouement à la chose publique ou le mérite des services rendus. M. Trudel cherche à réagir contre une pareille teudance. Il doit au contraire exister suivant lui, et, en fait, il existera toujours dans la société, des classes supérieures, des classes dirigeantes, si l'on veut, qui seules possèdent assez de science, de lumières et d'expérience pour connaître tous les besoins de la nation et apprécier judicieusement les intérêts du pays. C'est cette aristocratie du savoir, de la vertu, de l'intelligence qui doit être appelée à intervenir sagement dans la direction des affaires publiques. C'est elle qui doit constituer le contre-poids capable de tempérer les entraînements de la multitude contre le despotisme d'un seul, le pouvoir pondérant et modérateur qui favorisera l'étude des lois, la maturité des décisions, préviendra les surprises, déjouera les intrigues parlementaires, et posera, en cas de besoin, les questions sous leur vrai jour. Tout corps électoral (ceci est plus frappant dans les pays de suffrage universel, mais peut cependant s'affirmer d'une façon générale), tout corps électoral est essentiellement mobile et changeant, et se trouve porté par la nature même des choses, à suivre un courant qui ne se remonte pas, et à chercher de préférence l'homme jeune et expérimenté, qui apporte, ou plutôt est censé apporter tout un contingent d'idées nouvelles. L'homme d'autorité et de tradition peut ainsi se trouver rejeté en dehors de la vie politique. Or cette réserve d'esprits éminents formés par le travail est pour un pays ce qu'une arrière-garde est pour une armée; tout gouvernement sérieux doit s'attacher à conquérir l'appui de ces hommes sages et éprouvés, et dans l'intérêt du pays, faire appel à leurs lumières, en leur donnant place dans ses Conseils. Une Assemblée composée de l'élite des fonctionnaires, magistrats, industriels, commerçants et agriculteurs, est une grande force, et les services qu'elle peut rendre sont immenses. Elle doit, en outre,

exercer une grande influence morale, et se trouver entourée du respect des honnêtes gens, de tous ceux qui ont le sentiment du vrai et du juste, — le reste importe peu.

Et le peuple lui-même qui ne manque pas de sens, quand il n'est pas trompé par les orateurs de carrefours, ne pourra s'empêcher de s'incliner devant cette supériorité réelle du mérite et du talent, comme jadis on s'inclinait devant la noblesse d'épée et la noblesse de robe, prix l'une et l'autre du travail, de la lutte et de la valeur personnelle. Sans doute, les partisans de l'égalité à outrance, les prétendus réformateurs qui nient toute espèce de supériorité, les niveleurs des sociétés modernes, trouvent des arguments à nous opposer. Mais nous osons, avec M. Trudel, affirmer bien haut que nous voyons, dans le gouvernement des nations autre chose que les hasards du nombre ou les victoires de la force; et nous ne rougissons pas de prétendre réserver une part à la justice et à la vraie liberté. Oui, la toute puissance du nombre a des limites; oui, il est des questions qui ne se mettent pas aux voix, des droits éternels et inaliénables qui s'appellent religion, famille, propriété, qui ont, dans la conscience de chaque citoyen, un asile inviolable, et contre lesquelles nulle majorité ne saurait prévaloir sans la plus détestable des tyrannies.

Et où est le mal si nous nous efforçons de donner une garantie à ces libertés qui sont, comme la liberté religieuse, par exemple, le patrimoine spécial de chaque individu, qui demeurent sacrées quand bien même tout un pays viendrait à les nier ou à les vouloir détruire, et devant lesquelles la force du nombre serait tenue de renoncer à ses prétentions, du moment où il resterait, ne fût-ce qu'une seule conscience pour en souffrir, une seule voix libre pour protester!

Sur ce terrain, qui est bien le sien, M. Trudel s'arrête longuement. Il nous parle en moraliste chrétien de la famille, de l'autorité, de la religion de la propriété, ces grandes assises de la société, des quatre piliers de granit que l'on n'ébranle pas impunément. Dépassez ensuite les bornes du sujet un peu technique qu'il s'était imposé, il insiste sur la constitution première de la société, sur l'autorité du père, chef naturel de la famille, et exerçant dans son sein une partie du pouvoir législatif, administratif et judiciaire, aujourd'hui dévolu à l'Etat. Puis les familles agglomérées forment des nations, et les magistrats nés de ces nations sont encore des pères de famille, les anciens des cités et des bourgades, les princes des tribus chez les Juifs, les pères conscriptes chez les Romains. Voilà l'origine des Chambres hautes toute trouvée. Elles ne furent au début que le développement de l'autorité des pères, autorité d'institution divine, conséquence des principes sociaux fondés par Dieu lui-même, en instituant la famille et le pouvoir paternel. Et c'est ainsi que par un détour ingénieux, M. Trudel, se trouve amené à démontrer que le rôle de ces assemblées a été de tout temps

d'opposer une digne infranchissable au torrent des idées de désordre, qui tendent à soustraire le citoyen dans la société, comme l'enfant dans la famille, au joug de toute autorité.

En lisant ces quelques pages, où, sous le titre d'une étude politique, les noms de Dieu, de religion, de famille reviennent à tout moment, on se sent transporté dans un milieu bien différent du nôtre? On s'imagine, un instant, ne plus vivre à une époque et dans un pays où tous les sentiments les plus respectables sont foulés aux pieds, les droits les plus saints méprisés, l'arbitraire substitué à la loi, la violence à la justice, où les mots d'autorité paternelle, de respect dû aux traditions d'un autre âge, évoquant, au dire d'écrivains contemporains, des souvenirs d'arabes, de Saint-Barthélemy et d'Inquisition, — ou bien, comme dans Rabagas, on sera mis à l'amende quand on prononcera le nom de Dieu!

Sans doute, il y aurait de nombreuses considérations à ajouter à toutes celles que présente M. Trudel sur l'utilité et le rôle des Chambres hautes. Il n'a pas prétendu, comme il le dit lui-même dans un court avertissement, faire un ouvrage didactique sur un sujet aussi vaste, mais simplement appeler l'attention de ses compatriotes sur une question vitale pour le Canada.

Après avoir indiqué en termes clairs et saisissants les hautes questions morales dont nous venons de donner un aperçu trop rapide, il se demande dans une troisième partie, sur laquelle nous n'avons pas l'intention de nous étendre, qu'elle peut être la cause du peu d'autorité des Chambres hautes au Canada, et la raison des conditions d'infériorité qui leur sont faites. Il la rencontre immédiatement dans l'élimination, au sein même de ces Assemblées, des forces vives dont il appréciait si éloquemment les résultats bienfaisants. Il s'élève contre la restriction de leurs attributions, restriction entraînant la diminution du prestige que devraient leur assurer les saines notions du gouvernement, les traditions politiques, et la Constitution même du pays. — Puis, en quelques pages d'une allure vive et frappante, M. Trudel trace un tableau comparatif des Chambres hautes de l'Angleterre, de la France sous différents régimes, de l'Allemagne et des États-Unis.

(A suivre)

La guerre aux Sœurs à Paris

Le conseil municipal poursuit le cours de ses victoires. Un jour il expulse les Sœurs de charité de la maison-mère de la rue du Bac, le lendemain il chasse les Sœurs de tous les ordres de nos hôpitaux.

En vain les Neuf protestent au nom de la justice et du droit. Point de raisons!

Où du moins: il s'agit bien de raisons, leur dit-on, nous sommes les plus forts, nous appliquons la loi de Darwin, c'est un combat pour la vie."

Bien que cette explication ne se trouve pas au journal officiel de la

ville de Paris, nous ne l'inventons pas.

Pour rendre justice à chacun, il faut compter M. Barthélemy Saint-Hilaire avec sa lettre au préfet, parmi les vaincus de ces tristes journées. En vain le vieux jacobin a cru de son devoir de protester pour le maintien de la maison-mère des Sœurs de charité. En vain le ministre des affaires étrangères a adressé une humble supplique à un agent subordonné pour lui demander de prendre en sa place la défense d'un des grands intérêts de la France au dehors, M. Hérol pas plus que le conseil n'a pris cette démarche au sérieux.

Il faut en vérité croire qu'aucun de ces messieurs n'a jamais mis le pied à l'étranger. Ah! s'ils savaient le respect qui entoure partout au dehors nos sœurs de charité; s'ils savaient avec quelle émotion, le Français retrouve aux extrémités du monde la cornette de ces humbles filles; si, abandonnés et isolés en pays lointain, ils avaient dans les heures terribles de la maladie, vu s'asseoir à leur chevet une de ces missionnaires de la patrie et de la foi de leur mère, ils auraient cru commettre un parricide en portant la main sur leur séminaire, mais ils ne savent rien.

Le prestige du pays à l'étranger, la propagande française au dehors, le salut des âmes, l'assistance aux malades et aux délaissés, il s'agit bien de tout cela — le conseil municipal le veut! — et tout est dit.

Nous ne discuterons aujourd'hui ni les pouvoirs que le conseil s'arroge ni l'usage qu'il en fait. Nous nous demandons seulement ce qu'il pourrait faire de plus s'il ne restait plus un catholique en France. Il frappe à droite, il frappe à gauche, sur toutes les œuvres de la Foi. Un loup lâché dans une bergerie sans chien ni berger ne pourrait pas y aller plus rondement. Cependant il existe encore un certain nombre de catholiques en France, les trente-six millions d'habitants de ce pays ne sont pas tous convertis au darwinisme, qui paraît être la religion du conseil municipal. C'est une erreur de croire qu'il n'y a plus de chrétiens en France parce qu'on n'a pas trouvé leurs bulletins dans le dépouillement des derniers scrutins.

Ils ont cru en effet avec raison jusqu'à présent que la politique et la religion étaient choses distinctes; ils ont laissé le champ libre aux politiciens, à condition qu'ils respecteraient eux-mêmes la séparation des deux domaines.

Mais le jour où il sera constaté que les œuvres de la foi sont partout compromises dans leur existence, qu'on cherche par tous les moyens à étendre la main sur l'enfance et à la détourner de l'Eglise en attendant qu'on ose ouvertement en fermer les portes, ce jour-là, les catholiques de France iront au scrutin, et il faudra bien les compter, et il ne suffira plus de dire: le conseil le veut!

Ceux qui expulsent les Filles de la Charité de leur maison, mère de la rue du Bac et les Augustines de l'Hôtel-Dieu pourront se vanter d'avoir eu leur bonne part dans ce réveil.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

12 Mai 1881.—No 24

LES COMPAGNONS DU DESEPOIR

Par A. de Lamothe

[Suite]

Chapitre VI

LE DOUBLE DÉPART.

S'il est au monde une cérémonie modeste, mais qui par cela même n'en est plus que touchante, c'est assurément celle des adieux que font ou reçoivent les nouveaux missionnaires au moment de quitter, souvent à tout jamais, leur patrie et leur famille, pour aller à travers mille dangers travailler à la rédemption des âmes, porter la lumière au sein des ténèbres, et faire briller sur des peuplades plongées encore dans l'ignorance, le flambeau régénérateur de la foi.

Ce jour-là, le canon ne tonne pas aux Invalides, les tambours et les

clairs n'éveillent pas les échos de la rue par leur bruit guerrier, la pavé ne résonne, ni sous les sabots d'acier des chevaux, ni sous les roues des affûts et des caissons. Les cloches dont le carillon joyeux aime à célébrer les fêtes de l'Eglise, le sacre d'un évêque, ou simplement l'arrivée d'un des grands dignitaires du clergé, demeurent elle-mêmes muettes, la foule ne s'élève pas, et personne, peu s'en faut, en dehors du séminaire des Missions Étrangères, ne se doute qu'un des actes les plus héroïques de la charité chrétienne est sur le point de s'accomplir.

C'est à l'intérieur de la chapelle des missionnaires que la fête se concentre, se cache pour ainsi dire, comme si tous ceux qui y prennent part craignaient, en rendant public l'admirable dévouement des privilégiés du sanctuaire, de lui faire perdre une partie de son prix et de son parfum.

Ce fut dans cette humble chapelle témoin de tant de volontaires holocaustes de la charité catholique, qu'au jour indiqué par le curé de Marenil, vint s'agenouiller sur la pierre une jeune femme portant entre ses bras un enfant.

Quelques personnes, de vieux pères, des mères en cheveux presque blanches, de jeunes sœurs en larmes occupées déjà une partie de l'enceinte sacrée, pour y recevoir la bénédiction et les adieux des mem-

bres de leur famille destinés à un long et dangereux voyage.

Tous priaient avec fervor, offrant leur sacrifice sans amertume, car dans cette chapelle recueillie et tout embaumée par la fumée de l'encens, il tombait sur les fidèles comme une rosée vivifiante de grâce et d'amour.

Bientôt une clochette retentit, une porte s'ouvrit, les cierges s'allumèrent sur l'autel paré de verdure et de fleurs, et comme une lointaine mélodie descendant du ciel entr'ouvert se fit entendre le chant religieux et doux d'une procession de jeunes lévites, qui entrant deux à deux les mains jointes et le front rayonnant de cette pureté, auréole terrestre des futurs élus, vint s'enrouler autour du chœur, et se prosterner avec respect devant le tabernacle du Dieu trois fois saint.

Puis, en arrière de cette jeune et vaillante légion, les anciens du sacerdoce prirent place dans leurs stalles, tandis que le célébrant, revêtu de ses ornements, s'inclinait devant l'autel et qu'à des places réservées allaient s'agenouiller dix ou douze jeunes lévites resplendissant d'enthousiasme chrétien, et qui, comme les athlètes dans l'arène, ployaient le genou non plus devant César mais devant le Christ rédempteur et disaient:

Béni sois-tu, ô Christ, ceux qui vont mourir te saluent.

Au milieu d'eux, Louise reconnut

l'abbé Louis, maigre et pâle encore; il était comme transfiguré par le bonheur, et cependant, il quittait sa famille qui l'adorait, il renonçait à une fortune modeste sans doute, mais plus que suffisante pour la simplicité de ses goûts, il abandonnait sans arrière-pensée toute idée d'avenir autre que de servir Dieu, et ses yeux se levaient avec une indicible expression de joie vers le ciel, alors qu'il était désigné par ses supérieurs pour la plus ingrate des missions, pour la Nouvelle-Calédonie, où, isolé de tous les siens, agneau transporté au milieu des loups, il allait vivre parmi des forçats et des scélérats endurcis au crime, dépourvus de toute croyance, rebelles au repentir, hostiles à sa personne, plus encore à son caractère et pires mêmes que les naturels de ces îles perdues, où s'entre-dévorèrent des peuplades sauvages jusqu'aux cannibales.

Cette vue releva son courage abattu, la Providence ne l'abandonnait donc pas puisqu'elle lui réservait à la fois un ami, un conseiller et un exemple dans les contrées lointaines où, sans l'abbé Louis, elle se serait trouvée isolée et comme perdue.

La prière qu'elle croyait tarie dans son cœur desséchée en remonta fervente à ses lèvres comme l'eau d'une source qui, grossie tout-à-coup par une bienfaisante infiltration, bouillonne et s'épanche sur un lit de mousse ou de sable doré.

Quand arriva le moment de l'allocution prononcée du pied de l'autel par le vieux missionnaire mutilé, l'ouvrière était déjà toute soulagée et son âme, semblable à la terre bien préparée dont parle l'évangile, se laissa doucement pénétrer par cette rosée de paroles qui, adressées à d'autres, pourraient pourtant si bien s'appliquer à elle.

N'allait-elle pas, elle aussi partir pour la terre d'exil avec la grande et sainte mission de toute femme chrétienne, de ramener par la persuasion son mari dans le sentier de la foi, de le relever à ses propres yeux, de le consoler dans ses peines, de le soutenir dans ses épreuves, de le protéger contre l'influence mauvaise de ses compagnons de châtiment, de se dévouer pour lui jusqu'à l'immolation.

Ce que de pieux jeunes hommes allaient faire pour des sauvages féroces, ne devait-elle pas à plus forte raison le tenter pour celui auquel, par un serment solennel, elle avait promis d'être la chair de sa chair et les os de ses os, pour le père de sa Germaine, pour ce Vincent qui avait marché si droit dans le sentier de la vertu jusqu'au jour où un choc trop violent pour sa faiblesse l'en avait chassé brutalement?

Ah! si beaucoup de femmes, dans ces temps malheureux, avaient compris comme elle le comprenait en ce moment la hauteur de la mission de l'épouse et de la mère chrétienne, il

n'y aurait certes pas en autant de tristes défections à marquer, et beaucoup d'hommes égarés qui ont rougi de leur sang les pavés des barricades ou qui, aujourd'hui, jubillent loin de la France le juste châtimement de leurs crimes, vivraient heureux au sein d'une famille dans laquelle leur travail apporterait la joie et l'abondance.

La messe terminée, la touchante cérémonie des adieux commença, les jeunes missionnaires vinrent se ranger debout auprès de l'autel, et ceux qui ne portaient pas encore ou que leurs forces, usées par le labeur de toute une vie consacrée au Seigneur, empêchaient de repartir, s'approchèrent avec une joyeuse humilité de la vaillante cohorte et, se prosternant devant les ouvriers désignés pour la moisson du ciel, demandèrent leur bénédiction et baisèrent les pieds de ceux qui allaient porter la bonne nouvelle.

Puis, tous confondant leurs rangs jeunes hommes et vieillards, vétérans, ils s'étreignirent dans une dernière et fraternelle accolade, et les yeux baignés de larmes, s'adressèrent un suprême au revoir en se montrant le ciel, seul but de leurs espérances, rendez-vous assigné par la foi et accepté avec confiance.

(A suivre.)

SOMMAIRE

Revue générale.
Une crise constitutionnelle au Canada.—[4 suite.]
La guerre aux Sœurs à Paris.
Faulkton.—Les compagnons du désespoir.—[4 suite.]
Une déclaration solennelle.
La question universitaire.
L'Université Laval et les tribunaux.
Débats parlementaires.
Le langage parlementaire.
Incorrections de langage.
Petites nouvelles.
Faits divers.

ANNONCES NOUVELLES

Jos. Gauthier & Frère, peintres décorateurs.
Recu nouvellement.—Gingras & Langlois.
Aux Messieurs du Clergé.—J. J. Hatherley.
Traverse du Grand Tronc [voir 4ème page].
Bazar.—Ant. Gauvreau, ptre.
Fauchaises Buckeye de Cossitt.—P. T. Legaré.
Avis.—Wm Quinn.

CANADA

QUÉBEC, 12 MAI 1881

Une déclaration solennelle

L'honorable M. Piquet, sous le coup d'une accusation grave, très grave même, puisqu'il s'agissait ni plus ni moins que d'une somme de \$14,000 que les directeurs du Crédit foncier franco canadien lui auraient fait cadeau, pour l'engager à prendre ses intérêts auprès de la législature provinciale, a fait, à la séance d'hier, une déclaration solennelle qu'il est bon d'enregistrer.

Après en avoir pris connaissance, le public demeurera convaincu que cette somme d'argent dont nous ignorons le chiffre, avait été placée au crédit de l'honorable secrétaire provincial sans qu'il l'eût demandée, et que les directeurs de Paris en lui faisant cette part, si large qu'elle puisse être, n'avaient pas l'intention d'influencer son vote. La déclaration même de l'honorable M. Piquet confirme pleinement notre manière de voir. C'était tout simplement une récompense accordée au principal promoteur d'une entreprise dont tout le monde se plaît à reconnaître les avantages. Car il est au vu et au su du public que M. Piquet a consacré plusieurs années de son travail et fait de grands sacrifices pécuniaires pour faire réussir le projet de cette institution financière.

Reste à savoir maintenant comment la Chambre va prendre cette déclaration que nous reproduisons dans son entier.

Déclaration de l'honorable M. Piquet

"Je crois qu'il est de mon devoir de protester contre l'intervention irrégulière que l'on semble vouloir établir dans les affaires personnelles des députés et des ministres sous le prétexte d'apprécier et de juger leurs actes parlementaires ou ministériels. Ce procédé est de nature à détruire le caractère de dignité et de haute convenance que la Chambre devrait toujours être jalouse de garder.

"Pour satisfaire des haines personnelles et pour tâcher de ruiner dans l'estime publique les hommes pratiques, on cherche par cette intervention malsaine dans le domaine privé, à créer un sentiment que l'on sait toujours facile à produire dans l'opinion si avide de rumeurs à sensations.

"J'en appelle pour appuyer ma protestation à tous les hommes intelligents qui comprennent et qui apprécient la fonctionnement des institutions parlementaires.

"J'ai déjà dit devant cette Chambre que je défie mes adversaires les plus malveillants de m'accuser, devant cette Chambre et sous leur responsabilité personnelle, la seule qui puisse valoir, un acte quelconque, qui porte atteinte à l'honneur et à la dignité du caractère de représentant dont je suis revêtu.

"J'ai ajouté que depuis plusieurs années, j'ai travaillé à l'établissement d'une institution de Crédit foncier qui devait être un bienfait pour toute la Province et que j'ai le droit d'utiliser en même temps dans mon propre intérêt.

"Un ministre pas plus qu'un député, ne doit être privé de travailler pour lui-même et pour sa famille et de pourvoir à son avenir.

"J'ai dit et j'affirme encore que je n'ai reçu et que l'on ne m'a rien offert, ni directement, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du Parlement de la Province de Québec.

"J'ai dit aussi que la compagnie du crédit foncier dont je suis un des directeurs n'a payé ni à moi ni à personne autre, aucune somme d'argent, si ce n'est les honoraires de ses

officiers, je ne suis pas un de ceux là ne recevant aucun traitement de la société, hors les jetons de présence pour chaque assemblée du bureau d'administration, à laquelle j'assiste.

"Cependant sans la protestation que je viens de faire et pour éviter tout soupçon et tout embarras à mes collègues comme à mes amis, et pour ne pas faire perdre inutilement le temps de la chambre et l'argent du public dans des discussions oiseuses, même sur un sujet qui n'est pas de la compétence de la chambre, je n'ai aucune objection à dire que les banquiers qui ont contribué avec moi à la formation du crédit foncier, et qui ont recueilli les bénéfices légitimes des succès de cette entreprise en France ont alloué aux promoteurs une certaine somme, à même leurs profits pour leur collaboration dans cette entreprise.

"J'ai accepté ce qui m'était légitimement offert et ce que j'ai cru être légitimement dû pour ma part de travail dans la création de cette compagnie.

"Avec cette somme j'ai payé les déboursés considérables que j'avais faits en rapport avec cette entreprise, j'ai payé les premiers versements de ma souscription au capital action de la compagnie, et je ferai de la balance l'usage que bon me semblera.

"Les actions du Crédit foncier émises par la place de Paris montant à 25,000,000 francs ont réalisé jusqu'à 100 francs de prime par part de 500 francs. C'était là le résultat d'une idée, d'une entreprise à laquelle j'avais assez longuement contribué, à laquelle j'avais assez donné de mon temps et de mon travail et pour laquelle j'avais fait des sacrifices pécuniaires assez considérables pour me justifier aux yeux de tout honnête homme, de recevoir une légère part de ces énormes bénéfices.

"J'en appelle du reste au témoignage des hommes honorables avec lesquels j'ai eu à négocier en France, en rapport avec le Crédit foncier.

"Je déclare de plus qu'il n'y a eu aucune relation entre la négociation de l'emprunt en France et de l'établissement du Crédit foncier, ce dernier a été négocié et conclu avant qu'il fut question de l'emprunt et les syndicats de ces deux affaires ne sont pas les mêmes.

La question universitaire

Si nos prévisions ne nous induisent pas en erreur, le projet de loi accordant à l'Université Laval le privilège d'établir des succursales dans toute la province, sera voté à l'Assemblée législative par une majorité de 15 voix. Les députés du district de Québec voteront tous dans le sens favorable. Les députés des autres districts sont divisés sur la question.

L'opposition, sera unanime à voter le projet de loi soumis par le député des Deux-Montagnes. MM. Nelson et McShane, députés de la ville de Montréal, seront, paraît-il, les seuls à se détacher de la gauche.

L'Université Laval et les tribunaux

L'avocat de l'Université Laval a filé en cour la réponse suivante à la requête du procureur général, *pro Regina*.

"EXCEPTION DÉCLINATOIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL."

"Province de Québec, } Cour District de Montréal, } Supérieure.

"L'honorable L. O. Loranger, procureur général, *pro Regina*, requérant,

vs

Le recteur et les membres de l'Université Laval, défendeurs.

Et les dits défendeurs pour exception déclinatoire à l'assignation et à la présente demande, disent :

"Qu'aux époques mentionnées en la requête libellée contre eux, lors de l'assignation en cette cause, ils avaient comme ils l'ont encore, leur siège universitaire, leur domicile corporatif et leur unique établissement et bureau d'affaires, en la cité de Québec, dans le district de Québec.

"Que d'après la loi en force dans cette province, (en supposant vraies et bien fondées les allégations de la dite requête et les conclusions prises en icelle, ce que d'avance les dits défendeurs nient positivement) c'est devant la Cour Supérieure siégeant en la dite cité de Québec et pour le dit district de Québec qu'ils auraient dû être traduits et cités pour les fins de la présente demande ;

"Qu'en les citant devant le présent tribunal, qui n'a aucune compétence sur eux, le Procureur Général a distrait les dits défendeurs de leurs juges naturels et légitimes et les a privés de leurs privilèges juridictionnels dans lesquels ils ont le droit d'être assignés ;

"Pourquoi les défendeurs déclinent respectueusement la juridiction

du présent tribunal, devant lequel, ils sont, comme dit ci-haut, cités, concluent à ce que le tribunal laissant droit à leur présent déclinatoire, le dise bien fondé et le maintienne, et déclare en conséquence que les défendeurs ne sont pas sur la présente instance ses justiciables, et concluent en outre les dits défendeurs au renvoi de la présente demande et assignation, le tout avec dépens distraits au soussigné.

Montréal, 4 mai 1881.

(Signé)

J. ALPHONSE OUMET,

Avt des Défendeurs.

(Vraie copie)

J. ALPHONSE OUMET,

Avt des Défendeurs.

"REPOSE DU PROCUREUR GENERAL, A L'EXCEPTION DÉCLINATOIRE DE LAVAL.

"Province de Québec, } Cour District de Montréal, } Supérieure.

"L'Honorable L. Onézime Loranger, Proc. Gén. *pro Regina*, Requérant,

vs

"Le Recteur et les Membres de l'Université Laval, Défendeurs.

"Le dit Requérant, pour réponse à l'Exception déclinatoire plaidée par les Défendeurs, dit :

"Qu'il est vrai, comme les Défendeurs l'allèguent en la dite exception, qu'ils ont leur siège universitaire et leur domicile corporatif en les Cité et District de Québec ; que de fait les dits Défendeurs n'ont aucune existence régulière et légale à Montréal, mais que, depuis plus d'une année, ils ont fait illégalement un établissement et établi un bureau d'affaires, c'est-à-dire établi et mis en opération et fondé une succursale de la dite Université Laval en la dite cité de Montréal, où ils font des actes qui sont une violation de leur charte, et où ils exercent illégalement les fonctions et usent des privilèges universitaires et assument illégalement des pouvoirs, franchises et privilèges qui ne leur appartiennent pas et qui ne leur sont pas conférés par la loi, ainsi que le tout est allégué dans la dite requête libellée ;

"Que ce sont ces actes, fonctions, usage de privilèges et l'assomption des dits pouvoirs, franchises et privilèges, c'est-à-dire l'établissement de la dite succursale et sa mise en opération, le tout effectué et exécuté en la dite cité de Montréal dans le dit district de Montréal, qui ont donné lieu à la présente action, en sorte que la dite action est bien et dument intentée devant cette Cour, siégeant en la cité de Montréal, dans et pour le district de Montréal, c'est-à-dire devant le tribunal du lieu où le droit d'action a pris naissance, tel que voulu par la loi, et que c'est devant cette cour que les dits défendeurs devaient être, comme ils l'ont été, traduits et cités.

"Qu'ainsi il est faux que les dits défendeurs aient été distraits de leurs juges naturels et légitimes, et soient, par la dite action, privés de leurs droits juridictionnels, mais qu'au contraire ils sont bien et dument assignés, au désir de la loi, à comparaître devant cette Cour.

"Pourquoi le dit Requérant conclut à ce que la dite Exception déclinatoire soit rejetée avec dépens.

Montréal, 9 mai 1887.

"TRUDEL, CHARBONNEAU & TRUDEL, Avocats du Requérant."

Nous avons reçu la visite de M. J. O. Mauffette, fondateur et principal du collège Saint-Joseph de l'Île Perreault, près de Montréal. Dans cette institution, tout récemment fondée, les élèves trouvent l'avantage d'une bonne éducation commerciale, et sont préparés à suivre les cours du collège de Montréal, ou de tout autre collège. M. Mauffette compte s'adresser aux amis de l'éducation dans notre ville, avec l'espoir qu'ils voudront bien l'aider dans l'œuvre utile qu'il a entreprise, en contribuant, pour leur part à lui fournir les moyens de faire aux bâtiments de ce collège certaines améliorations indispensables. Nous lui souhaitons plein succès.

Le langage parlementaire

J'aime toujours, avant de critiquer le langage employé à la chambre d'assemblée législative, à constater les corrections qu'on y introduit peu à peu, et j'espère qu'avec le temps on pourra, trouver ce langage satisfaisant. Si en certains endroits on voit encore mines et manufacturières, j'ai remarqué avec plaisir qu'en d'autres endroits on avait corrigé cette faute.

J'en viens maintenant à ce que je trouve incorrect : chaque fois que l'expression *affaires de routine*, en tête des ordres du jour de la chambre me tombe sous la vue, je me demande s'il est bien vrai que nos législateurs travaillent par routine ; si c'était le cas, on ne pourrait leur faire de louanges,

surtout dans ce siècle où l'on marche de progrès en progrès, et où l'on cherche toujours à faire mieux que ses devanciers. Mais heureusement que les actes de la législature, pendant ces dernières années, prouvent qu'elle ne travaille pas par routine et que cette expression n'a pas sa raison d'être ; il est évident qu'on veut parler des *affaires courantes*, des affaires qui reviennent tous les jours dans le même ordre. On devrait alors faire disparaître ce mot *routine*, car il sonne mal et se dit toujours en mauvaise part : on dit par exemple l'ornière de la routine, esclavage de la routine. Bescherelle dit que la routine est une faculté acquise plutôt par une longue habitude que par le secours de l'étude et des règles. Bonnin dit que la routine est l'habitude sans jugement ; mais je ne voudrais pas faire cette injure à la législature de croire qu'elle travaille sans jugement : l'expression employée en tête des ordres du jour est donc impropre et j'ai la confiance qu'elle disparaîtra bientôt.

Un autre mot que nos législateurs emploient souvent et qu'ils ont pour ainsi dire consacré, c'est le mot *quorum*. Il est bon de savoir que le mot *quorum* est un mot latin qui veut dire des *quels*, et avec lequel nos législateurs désignent un nombre suffisant pour agir ou pour procéder. On a dit par exemple : le *quorum* d'un comité sera de sept membres, ou encore, il n'y avait pas *quorum* dans la chambre, au lieu de dire, le nombre suffisant pour procéder sera de 7 membres, la chambre n'était pas en nombre et il n'y a pas eu séance. Mais si l'on tient absolument au mot *quorum* parce qu'il est plus court, qu'on le souligne, au moins la brièveté et la promptitude à désigner une chose peuvent avoir leur mérite, et j'invoquerai moi-même cette raison dans ma demande de changer le nom du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental en celui beaucoup plus court et plus connu de chemin de fer du Nord.

Mais revenons à la chambre où les oreilles, non seulement des puristes, mais encore de tous les amis de la langue française sont choqués lorsqu'ils entendent dire par les députés, *carried, lost, drop, stand*. Pourquoi ne pas employer les mots français équivalents ? Je crois que nous pourrions très bien dire *adoptée, votée ou rejetée* en parlant d'une motion, au lieu de dire *carried, lost, drop, stand*, car personne n'emporte la motion, et elle ne se perd pas si vite, étant encore entre les mains de M. l'Orateur. Il en est de même des interpellations ou questions au ministre, qu'on pourrait facilement traduire par *remise ou retirée* au lieu de *stand ou drop*.

J'arrive encore une fois au mot *montant* que l'on assaisonne à toute sauce. On a dit par exemple les *montants* de bois coupés, lorsqu'on veut dire les *quantités* de bois coupés. Si on ouvrait le dictionnaire, on verrait que *montant* signifie, outre le total d'un compte, une pièce de bois, de pierre ou de fer, posée verticalement, comme un montant d'une porte, d'une croisée, d'une grille, et que la signification qui se présente naturellement en lisant la phrase citée plus haut, est que l'on a coupé des *montants* d'un ouvrage en bois.

Assez pour aujourd'hui, je continuerai mon étude dans ma prochaine. PAUL-ÉMILE.

DÉBATS PARLEMENTAIRES

Mercredi, 11 mai 1881.

M. le Président ouvre la séance à 3 heures, plusieurs pétitions sont lues et déposées sur la table.

La discussion s'élève au sujet de la suspension de M. Alexander, inspecteur d'écoles.

M. MERCIER. Je crois que la suspension de M. Alexander, inspecteur d'écoles, n'est pas suffisante, à cause des accusations d'immoralité qui ont été prouvées contre lui, et que le Conseil de l'Instruction publique a jugées suffisantes, et que la destitution seule est de nature de satisfaire l'opinion publique.

M. CHAPLEAU dit que M. Alexander n'a pas été entendu. Il est vrai que cet inspecteur d'écoles n'a pas pris les procédures qu'il aurait dû, mais il est avéré qu'il n'a pas été entendu. Le *Journal de l'Instruction publique*, organe semi-officiel du gouvernement, a malheureusement reproduit le procès verbal de la réunion du Conseil de l'Instruction publique. Il n'y a pas eu dans toute l'enquête la moindre chose à lui reprocher ; toute l'accusation porte sur la vie privée.

La raison du sursis du gouvernement, c'est parce que le conseil de l'Instruction publique doit se réunir prochainement, et que le nouvel aspect de la cause lui sera soumis. M. Alexander est suspendu dans l'attente, et alors il sera temps de prendre une décision sur ce sujet.

M. MERCIER. J'espère que la Chambre désirera assez protéger ses droits pour faire mettre devant elle toutes les dépositions relativement aux accusations d'immoralité contre un employé salarié du gouvernement. Nous ne pouvons abdiquer notre

autorité en n'exigeant pas que tous les faits nous soient soumis.

M. LORANGER. La question n'est pas encore réglée, le procès n'est pas terminé, et il est tout naturel que rien soit rendu public avant que M. Alexander ait été entendu, pour ne pas préjuger l'opinion publique. Le gouvernement n'a pas encore eu le temps d'examiner les documents. En tous cas, le gouvernement n'a aucune objection à saisir le public de ces papiers, mais il croit que ce serait importun à l'heure présente.

En réponse aux diverses interpellations,

M. CHAPLEAU déclare 1° Le gouvernement n'a pas fait l'expropriation et a donné au contracteur communication de la demande des Révérendes Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec.

2° Le gouvernement a donné à l'administration du chemin de fer ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des passants partout où il peut y avoir danger.

3° Le gouvernement n'a pas l'intention de mettre cette année dans les estimés, une somme pour la construction d'un nouveau palais de justice à Québec ?

L'HON. M. D. A. ROSS dit :

Je suis informé d'une manière certaine et je crois pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que dans la dernière session de la Législature de cette Province des actes autorisant un nouvel emprunt se montant à huit cent mille louis sterling et l'établissement d'une compagnie de crédit foncier furent passés :

Que ce dernier acte donné à une compagnie des privilèges et avantages spéciaux :

Que subséquemment et en rapport avec l'établissement de la dite compagnie de crédit foncier des sommes considérables ont été mises à la disposition de quelques uns des membres de cette chambre et du gouvernement et que certaines de ces sommes furent acceptées et reçues par l'honorable E. T. Piquet, secrétaire provincial.

L'honorable M. Ross, propose, secondé par l'honorable M. Marchand : Que M. Ross, député du comté de Québec, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière certaine et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes, que dans la dernière session de la Législature de cette Province des actes autorisant un nouvel emprunt se montant à huit cent mille louis sterling et l'établissement d'une compagnie de crédit foncier furent passés ;

Que ce dernier acte donne à une compagnie des privilèges et avantages considérables ;

Que subséquemment, et en rapport avec l'établissement de la dite compagnie du crédit foncier des sommes considérables ont été mises à la disposition de quelques uns des membres de cette chambre et du gouvernement et certaines de ces sommes ont été acceptées et reçues par l'honorable E. T. Piquet, secrétaire provincial.

Qu'en conséquence un comité composé des honorables MM. Church, Beaubien, Irvine, Langelier et de messieurs Shehyn, Gauthier et Robillard, soit nommé avec instruction de s'enquérir de tous les faits relatifs à la passation des dites deux mesures en autant qu'ils se rapportent aux dites sommes d'argent avec pouvoir d'envoyer chercher papiers et personnes et de faire rapport.

L'HON. M. PAQUET fait la déclaration que nous publions dans une autre colonne.

Et la Chambre s'ajourne à 6 heures.

Incorrections de langage

relevées dans les journaux

113. Il n'est pas d'usage, en français, d'abréger le mot *honorable*, non plus que les prénoms ; au lieu d'écrire : l'hon. Frs Langelier, il est mieux d'écrire au complet : l'honorable François Langelier.

114. Au lieu de dire : on comptait sur monsieur M. pour *second* l'adresse en réponse au discours du trône.—dites : on comptait sur monsieur M. pour appuyer l'adresse...

On seconde une personne dans une entreprise ; on appuie ou l'on soutient un projet, une loi.

115. Au lieu de dire : il paraît que l'argent que monsieur X. a reçu avait telle destination,—dites : il paraît que l'argent reçu par monsieur X. avait telle destination.

116. Ne dites pas : cela dispose de la guerre que l'on avait entreprise,—pour : cela se rapporte à la guerre que l'on avait entreprise.

Le verbe *disposer* ne s'emploie pas dans le sens qu'on a ici en vue.

117. N'écrivez pas : il est question de la *résignation* de l'hon. T.—mais : il est question de la *retraite* de l'honorable T.

Le vrai terme français, dans ce cas, est le mot *démision*, que l'on emploie au Canada dans le sens de *destitution*.

118. Ne dites pas : nous espérons que cette nouvelle n'est pas exacte ;—dites : nous croyons que cette nouvelle n'est pas

exacte ;—ou bien : nous espérons que cette nouvelle sera démentie.

On *espère* une chose à venir, on *croit* une chose présente.

119. Ne dites pas : des amis ont supplié le premier ministre de donner effet à telle demande ;—dites : des amis ont supplié le premier ministre, de donner suite ou d'accéder à cette demande.

C'est la mort du frère du protonotaire de Montréal que nous aurions dû annoncer hier et non celle du protonotaire lui-même.

M. Pierre Gendron est décédé à St Simon, comté de Bagot, à l'âge de 67 ans.

Petites nouvelles

PREMIÈRE COMMUNION.—La première communion des enfants a eu lieu ce matin, à l'église St-Jean-Baptiste. Le nombre des communicants était de 216, 108 garçons et 108 filles.

EGLISE ST ZÉPHYRIN.—Les MM. Georges Héroux et Joseph Héroux, architectes, d'Yamachiche, comté de St Maurice, ont entrepris de terminer les travaux intérieurs de l'église de St Zéphyrin de Courval. Cette entreprise coûtera \$4,000. Nous félicitons les paroissiens de St Zéphyrin d'avoir confié ces travaux à des Messieurs aussi habiles et aussi honnêtes que les MM. Héroux.

PERSONNEL.—Son Excellence le gouverneur-général a visité aujourd'hui, le monastère de Ursulines.

VISITE À L'HÔTEL DIEU.—Les Révérendes sœurs de l'Hôtel Dieu ont reçu hier, à quatre heures de l'après-midi, la visite de Son Excellence le gouverneur-général accompagné du Duc de Sutherland, du Marquis de Stafford et de leur suite. C'est monsieur le Chapelain de l'Hôtel-Dieu qui a conduit ces illustres visiteurs par les diverses salles du monastère.

CALENDRIER.—Québec, le jeudi 12 mai 1881, 15e jour de la Lune. Il y a un premier quartier le vendredi 6 mai, à 5 heures 59 minutes du matin.

Le jour dure 14 heures 51 minutes, et la nuit 9 heures 9 minutes ; le Soleil se lève à 4 heures 3 minutes, passe au méridien à midi moins 4 minutes, et se couche à 7 heures et 22 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 61 degrés et 5 dixièmes.

La Lune se lève à 6 heures 09 minutes du soir, passe au méridien à 11 heures 11 minutes, et se couche demain matin à 3 heures 45 minutes.

MARIAGE DE HAUTE CLASSE.—Une cérémonie brillante avait lieu hier matin à l'église St Mathieu. Il s'agissait du mariage de M. Evans, fils d'un riche marchand de bois d'Angleterre, avec Mlle Miles, la plus jeune des filles de M. Henry Miles L. D., de C. L. L.

Les toilettes de la mariée, du marié et des autres personnes présentes étaient des plus riches. L'heureux couple est parti pour Toronto, après la cérémonie, par le train du chemin de fer du Nord, emportant avec eux les meilleurs souhaits de tous les amis qui étaient allés les reconduire aux chars.

ARRIVÉES AUX HOTELS.—Au Mountain Hill House, Québec, 10 mai 1881.—Ls. Piquet, Ste-Anne de Lapointe ; Ulric Colette, St-Basile ; J. L. Lafontaine, W. P. P. Roseton Falls ; Tépess. De Lachavrière, Lachovrière St ; Madame C. A. E. Gagnon, Riv. Ouelle ; A. C. Jutras, St-François, Beauce ; A. W. Gurnie, Montréal ; Ths. Chouinard, Father-Point ; Pierre Gagnon, Champlain ; Ths. Lebel, Kamouraska.

DOUANE.—Le montant perçu à la douane, dans le port de Québec, le 11 courant, est de \$2,589.68.

ASSEMBLÉE.—C'est ce soir que doit avoir lieu, à l'atelier de M. Beaudoin, No 117 rue du Roi, l'assemblée des contribuables pour protester contre l'imposition d'une nouvelle taxe, dans les circonstances actuelles.

LES PAUVRES DE PARIS.—La soirée qui doit se donner à la Salle Jacques-Cartier lundi prochain au profit du bazar de la Congrégation de St-Roch, promet beaucoup. Chacun devra se hâter d'acheter sa carte car les organisateurs espèrent voir salle comble.

EXPOSITION.—L'exposition de la grande statue de la Ste Vierge, ne commencera réellement que samedi prochain, le 14 de ce mois, au pavillon des patineurs. Quelques personnes qui l'ont examinée en font les plus grands éloges. Comme tout le monde le sait, le bénéfice retiré par cette exposition est destiné à couvrir les frais d'installation de la statue. Le prix d'entrée ne sera que de dix centins pour les adultes et 5 centins pour les enfants.

DÉMÉNAGEMENT.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de déménagement de l'atelier de peinture de M. Jos. Gauthier & frère, au No 130 Rue St Joseph, St Roch. Ces messieurs ont fait des agrandissements considérables et tiendront dorénavant un assortiment complet de papiers peints, pinceaux, chromos, peinture, etc. Leurs exactitude et compétence à exécuter les ouvrages de peinture qui leur ont été confiés dans le passé, sont une garantie de la satisfaction qu'on aura en plaçant chez eux de nouvelles commandes.

FAITS DIVERS

MONTREAL, 11 mai 1881.—M. le chef de police Paradis est parti lundi soir pour assister à une convention qui doit avoir lieu à Toronto et à laquelle prendront part les différents chefs de police de la province d'Ontario.

—Les membres du collège des médecins et chirurgiens de la province ont donné un grand banquet cette après-midi dans la magnifique salle à manger de l'hôtel Richelieu. A peu près cent personnes se trouvaient réunies pour la circonstance. Le menu était des plus riches et les invités y ont fait honneur. Le passage du duc de Sutherland et

de ses compagnons a créé quelque sensation hier, en ville. Les nobles visiteurs ont pris passage à bord du *Montréal*, hier soir. Ils étaient inscrits comme suit sur le livre de l'hôtel Windsor :

Sa Grâce le duc de Sutherland, C. G. et cinq serviteurs : Le très noble marquis de Stafford, M. P. ; M. T. Knowles, M. ; M. O. L. Stephen ; M. G. P. Neale ; Major général sir H. Green et lady Green.

Ils sont accompagnés par le Dr W. H. Russell, qui a été surnommé le prince des correspondants spéciaux. Il partiront de Québec vendredi pour Chicago.

OTTAWA, 10 mai 1881.
La réunion du Conseil Privé qui doit avoir lieu chez sir John Macdonald cette après-midi sera la dernière avant le départ du premier ministre pour l'Europe.

M. Spaulding, de l'éclairage électrique, ne s'est pas laissé décourager par le refus opposé par le conseil de ville d'Ottawa à ses propositions. On annonce qu'il va revenir à la charge et qu'il est présentement à préparer un nouveau projet.

L'hon. M. Langevin doit faire prochainement une tournée dans les provinces maritimes.

LES PILULES DE HOLLOWAY.—Guérison pour l'indigestion.—L'indigestion et l'engourdissement du foie peuvent être guéris en se servant des pilules de Holloway. Elles renforcent chaque organe et donnent de la vigueur à la digestion. Leur action est purgative, curative et renforçante. On peut s'en servir sans être obligé d'interrompre les occupations journalières. Elles chassent promptement la bile et les excitations nerveuses. Ces pilules balsamiques guérissent sans affaiblir le système ; au contraire elles conservent le principe vital en substituant du sang pur au sang impur.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussi tôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 25 janvier 1881—1 an. 113

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de pneumonie incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrouements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cents la boîte partout. Québec, 24 février 1881—1 an. 114

Bulletin Commercial

MARCHES DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Farine.—Sup. extra, baril, 196. \$5.65 à 7.80
Extra..... 5.60 à 5.70
Forte pour boulanger..... 6.10 à 6.60
Extra du printemps..... 5.55 à 5.65
Superfine No. 2..... 5.50 à 5.65
Fine..... 4.75 à 4.90
Farines en poches, de 100 livres..... 2.80 à 3.30
" de seigle en quart..... 5.00 à 5.25
" Mais ou blé d'Inde blanc, par 100 livres..... 1.50 à 1.55
" Mais ou blé d'Inde jaune, par 100 livres..... 1.45 à 1.55
Grains.—Blé de semence (rouge) par 60 livres..... 1.50 à 1.60
Orge par minot..... 0.90 à 1.00
Pois " "..... 0.95 à 1.00
Fèves le minot..... 1.70 à 1.80
Avoine 34 livres..... 0.43 à 0.45
Son par 100 livres..... 0.95 à 0.95
Gruau par 200 livres..... 4.75 à 5.00
Foin par 100 bottes..... 8.00 à 9.00
Paille par 100 bottes..... 3.00 à 4.00

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Lard frais par 100 livres..... \$9.00 à 10.00
" frais par livre..... 0.08 à 0.09
" salé " "..... 0.10 à 0.12
Jambons frais par livre..... 0.10 à 0.10
" fumés " "..... 0.12 à 0.13
Lard Mena, 200 livres..... 21.00 à 22.00
" Mince, " "..... 20.00 à 21.00
" Prime Mena, " "..... 18.50 à 18.50
" Extra Prime, " "..... 18.00 à 18.50
Saindoux en sceau..... 2.90 à 2.95

BUREAU DE L'ASSOCIATION Financière d'Ontario.

LONDON, CANADA.

Le dividende pour le trimestre terminant le 31 MARS, au taux ordinaire de 8 PAR CENT par année, sur le stock préférentiel ordinaire, sera payable le 23 du courant.

Un autre dividende trimestriel sera déclaré dans le mois de JUILLET prochain, après quoi les dividendes seront payés semi annuellement en JANVIER et en JUILLET. Les directeurs considèrent que l'état prospère des affaires de la compagnie, est tellement bien établi maintenant, que le paiement des dividendes à une date plus rapprochée que tous les six mois, ne compromettrait pas la dépense et le surcroît de travail que nécessiterait une longue liste d'actionnaires dont le nombre va toujours en augmentant.

Le prix de l'émission du stock préférentiel a été augmenté à TROIS ET DEMI PAR CENT de prime, équivalant, suivant le plus bas taux de dividende, à un intérêt de 7 1/2 par cent, par année, sur le montant investi.

Les affaires de la compagnie justifient la vente de son stock, à un prix beaucoup plus élevé, et l'émission prochaine sera faite à une avance importante.

Le montant du stock maintenant souscrit et demandé, dépasse un quart de million de piastres, sur lequel une moyenne de plus de 40%, a été payée.

HOLT & DEAN, Agents, Québec. EDWARD LERUEY, Gérant.

London, 2 avril 1881. Québec, 11 avril 1881—2 nov 80 Jan. 31/81

HOLT & DEAN, COURTIERS.

Agents Financiers et Comptables, No. 82, Rue St-Pierre.

Bons fonds achetés et vendus ; Hypothèques, Crédits de Banque, Avances sur connaissances, Reçus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont examinés, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 11 Mai 1881.

STOKS	Demandé.	Offert.	Dernier dividende par an.
Banque de Québec.....	113	111	6
Union.....	97	95	4
Nationale.....	96	94	5
des Townships de			
de Montréal.....	118	117	7
de Marchands.....	211 1/2	211	8
de Commerce.....	125 1/2	124 1/2	6
d'Ontario.....	152 1/2	151 1/2	8
de Toronto.....	103 1/2	103	6
Banque Consolidée	160	155	7
Molson.....	20	19	7
du Peuple.....	114 1/2	113 1/2	6
Jacques-Cartier.....	105	104	5
d'Echange.....	137 1/2	136	1
Association financière d'Ontario, préférence.....	103 1/2	102	8
Association financière d'Ontario, ordinaire.....	—	110	8
Comp. des Chars Urbains			
de Québec.....	150	145	9
du Gaz de Québec.....	107	103	7
des Vapeurs.....	80	—	8
de la Traversée.....	122	120	8
l'Assurance			
Royale			
Canadienne.....	57 1/2	—	5
du Télégraphe de Montréal.....	126 1/2	125 1/2	7
du Télégraphe de la Puissance.....	95	93 1/2	5
des Chars Urbains de Montréal.....	129 1/2	129	6
de Navigation Richelieu & Ontario.....	62 1/2	62	5
du Gaz, Montréal.....	140 1/2	140	10

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et à terme.

Heure de la marée haute à Québec

	Matin.	M. M.	Soir.
Mai.			
Lundi.....	9	2 37	3 08
Mardi.....	10	3 40	4 05
Mercredi.....	11	4 30	4 31
Jeudi.....	12	5 53	5 15
Vendredi.....	13	5 35	5 57
Samedi.....	14	6 19	6 37
Dimanche.....	15	6 59	7 20

Le courant continue à monter 45 minutes après la marée haute.

Le *Courrier du Canada*, est en vente chez MM. Drouin et frères, libraires, no. 96, Rue St-Joseph, St-Roch, et chez M. F. Béland, tabacniste, rue et faubourg St Jean

DÉCÈS

Le 10 mai, à l'Hospice des Révérendes Sœurs de la Charité, Québec, Mademoiselle L. Gingsras, fille de feu S. T. Gingsras et de feu Dame J. Point. Le service funèbre aura lieu à l'Hospice, à 8 heures, vendredi matin, le 13 courant.

JOS. GAUTHIER & FRÈRE

PEINTRES-DECORATEURS

TOUT en remerciant le public de l'encouragement qu'il lui a donné, les soussignés profitent de l'occasion pour annoncer qu'ils ont transporté leurs ateliers au

N. 130, Rue Saint-Joseph

[Porte voisine de M. J. B. Laliberté]

M. GAUTHIER & FRÈRE continuent comme par le passé à entreprendre et exécuter tout ouvrage de peintures pour églises, maisons, et décorations de toute sorte.

Les soussignés tiennent un assortiment général de Tapisseries, Pinceaux, Chromes, Peintures, etc., qu'ils vendront à très bas prix.

JOS. GAUTHIER & FRÈRE. Québec, 12 mai 1881—1m. 211

QUÉBEC, 12 MAI 1881.

Reçu Nouvellement.

UN approvisionnement frais d'eau minérale de la célèbre source St-Léon, en vente en gros et en détail au magasin de

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais. Québec, 12 mai 1881—8f. 212

AUX Messieurs du Clergé !

Le soussigné devant partir bientôt pour l'Europe, désirerait vendre un orgue de Mason et Hamlin, à deux claviers à main, un clavier de pédales de 27 notes et six jeux d'anches complètes en parfait ordre. Cet orgue a eu très peu de service. L'instrument est doux et puissant et convient très bien pour une église de petite dimension ou un couvent. Pour les détails, et un catalogue illustré donnant une description complète de l'orgue, s'adresser au *National School Hall*, cor. de l'Esplanade, Québec. Le prix de cet instrument qui a coûté \$500, sera de \$330 comptant.

J. J. HATHERLEY. Québec, 12 mai 1881. 213

LA MAISON J. B. Z. DUBEAU

Change aujourd'hui de nom et s'appellera désormais

MAISON DUBEAU & PROVOST

AVIS.

Désireux de témoigner au public sa satisfaction pour le patronage distingué qu'il n'a cessé d'en recevoir,

M. J. B. Z. DUBEAU

a résolu de donner une impulsion nouvelle à ses affaires ; à cet effet, il s'est assuré le concours de

M. J. B. PROVOST,

que onze années d'expérience et une rare activité recommandent à la confiance du public. Amis de la maison, et vous tous qui aimez les bons effets, un bon marché qui délie la compétition, l'exécution ponctuelle de vos ordres, venez chez

DUBEAU & PROVOST,

62-64, rue de la Couronne, Saint-Roch.

N. B.—On pourra communiquer avec la maison DUBEAU & PROVOST par le téléphone. Québec, 6 mai 1881—8f. 207

Bazar

SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN.

Pour venir en aide à la construction d'une maison pour les Chers Frères du Sacré Cœur.

DANS le cours du mois de JUILLET prochain, il se tiendra à St-Romuald, un bazar pour venir en aide à la construction d'une maison d'école, tenue par les Chers Frères du Sacré Cœur, déjà établis dans cette paroisse. Les personnes charitables qui désirent favoriser cette bonne œuvre, pourront remettre les objets qu'elles destinent à ce bazar aux Dames directrices dont les noms suivent : Mesdames Joseph Fortin, Alphonse Gravel, Malcolm Guay, Philéas Jones, Joseph Lachance, Edward McNaughton, Michael Nolan, Ferdinand Villeneuve, et Dames Ursule Cantin, Éléonore Labrie et Mary Jane Pelletier. Toutes de St-Romuald.

ANT. GAUVREAU, ptre, curé. St-Romuald, 9 mai 1881. Québec, 11 mai 1881. 209

AVIS.

UNE assemblée du bureau des examinateurs sera tenue à l'Anse DuBel, JEUDEI prochain, le 12 du courant, à 11 HEURES A. M., pour l'examen des candidats pour être licenciés comme mesureurs de bois carré. Chez Alexander & Fullerton, Anse du Cap, VENDREDI, le 13 courant, à 11 HEURES A. M., pour l'examen des candidats pour être licenciés comme mesureurs de mats, de vergues, etc., etc.

Tous les candidats qui ont été renvoyés au bureau pour examen, sont par le présent notifiés d'être présents.

WM QUINN, Surintendant. Bureau du surintendant des mesureurs et inspecteurs de bois, Québec, 10 mai 1881. Québec, 11 mai 1881—3f. 210

Bateau Ithaca

DE COSSITT

Avec levier déversant par le cheval, breveté

Pas de chaînes ni pédales.

Le plus simple, le meilleur et le plus léger, ayant 24 dents en acier trempées à l'huile. Plus de 20,000 sont en usage dans la Puissance.



N'achetez pas d'autres bateaux sans aller chez les agents de Cossitt, ou chez

P. T. LEGARÉ, 401 & 403, rue St-Valier, St-Sauveur, Québec. Québec, 10 mai 1881. 191

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC.

Le steamer *MIRAMICHI* partira de Québec le MARDI, 17 MAI, à DEUX HEURES P. M., pour PICTOU, arrêtant à la POINTE AUX PÈRES, MÉTIS, GASPE, PERCE, SUMMER-SIDE et CHARLOTTETOWN.

Ce steamer donne tout le confort désirable aux passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à WM MOORE, Gérant, Quai Atkinson, Québec.

LEVE & ALLAN, Agents des passagers, En face de l'hôtel St-Louis. Québec, 4 mai 1881. 186

\$10 A \$1,000 DEPOSEES DANS LES STOCKS WALL STREET.

Le célèbre source St-Léon, en vente en gros et en détail au magasin de

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais. Québec, 12 mai 1881—8f. 212

IMPORTATIONS !

1881—PRINTEMPS—1881.

Québec, Mai 1881.

NOUS prenons la liberté de vous donner connaissance des importantes améliorations qu'a subies, ce printemps, notre magasin de détail.

Les demandes pressantes de notre commerce de gros, qui s'est étendu chaque année, nous ont engagés à transporter ce département dans les bâtiments spacieux de la Compagnie du Richelieu, RUE DALHOUSIE.

Ce département à l'heure qu'il est, comprend donc une superficie de 18 000 pieds carrés, le tout formant six étages. Deux portes d'entrée, l'une sur la rue Sous-le-Fort et l'autre sur la Côte de la Montagne, donnent accès aux divers départements disposés comme suit :—

PREMIER ÉTAGE

(Entrée rue Sous-le-Fort :) Etolfes à Robes, Soirées, Moires Antiques, etc., Plumes d'Auruche, blanches, noires et de couleurs, Fleurs, Hubans, Dentelles, etc., Lingerie pour Dames et Enfants, Parasols, En tout cas, etc.

DEUXIÈME ÉTAGE :

Draps noirs, Casimirs noirs et de couleurs, Serges, Tweeds Canadiens, Anglais et Ecossais, Chapeaux de Soie, de Paris et de Londres, Chapeaux de Feutre de Christy, etc.

Chapeaux de Paille pour Dames et Enfants, Cois, Cravates, Chemises, de toutes sortes, Camisoles, etc.

Trois tailleurs expérimentés sont attachés à ce département.

TROISIÈME ÉTAGE :

Indiennes, Couteils, Cotons jaunes et blancs, Harrocks, Batistes, Toiles à Drap et à Oreiller, Coton à drap, Couvertures de Laine, Couvre-pieds, etc.

QUATRIÈME ÉTAGE

(Entrée sur la Côte de la Montagne :) Tapis Bruxelles, Tapissierie, Ecossais, Kidderminster Napier, Jute, et etc., Bordures et Tapis à Escaliers correspondant, Prêlards Ecossais, Anglais, Américains et Canadiens.

CINQUIÈME ÉTAGE :

Rideaux de Point et de Mousseline, Mousseline et Point à Rideaux, Repp Damas, soie et laine, Crêtonnes, Corniches, Poles et Mains de Cuivre, Cordes et Glans de toutes nuances, etc., etc.

SIXIÈME ÉTAGE :

Matelas, Glaces de Miroirs, Papier Peints, Valises, Porte-Manteaux, Sacs de Voyage de tous genres, etc.

Nous tenons encore à faire remarquer que nous avons toujours en main un assortiment complet concernant les

Messieurs du Clergé

ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES :

Merinos et Paramatas à soutane, Ceintures avec frange riche et demi-riche, Ornaments d'Eglises, Franges, Galons d'Or, fin et d'Or, Galon d'argent fin-lin, Soie noire, Toile fine, (brin rond) etc., etc., etc.

Chasubles, Croix d'ornement, Damas, Soie, etc., etc. Glans d'or et d'argent, Encens

Le département de Tapis est sous le contrôle et la surveillance immédiate d'un employé de longue expérience, qui voit lui-même à la coupe et à la pose des Prêlards et des Tapis.

La maison est en ce moment en pourparlers avec un entrepreneur au sujet de la construction d'un ascenseur à vapeur, pour la commodité des visiteurs.

L'agrandissement de notre établissement de détail a exigé une augmentation remarquable du personnel, et nous avons la présumption de croire qu'en tout temps, les commandes seront exécutées sous le plus court délai et avec la plus stricte attention.

Notre établissement étant à proximité de l'Éléveur qui conduit à la Terrasse Frontenac, se trouve à une distance comparative courte des divers points de la Haute-Ville ; une communication par téléphone est établie avec tous les points de la ville.

Jos. Hamel & Freres, 58, Rue Sous-le-Fort, No 62, COTE DE LA MONTAGNE. Québec, 3 mai 1881. 1

A. N. Montpetit.

AGENT PARLEMENTAIRE et D'AFFAIRES, No 6, Côte Lamontagne, Soubassement du "CHIEN D'OR." Québec, 23 avril 1881. 190

HELLO ?

LES agents peuvent faire plus d'argent en vendant nos nouveaux téléphones que dans aucune autre ligne. Envoyez \$4.00 pour un échantillon double et la brochure pour le relayer et faire les expériences. Satisfaction garantie, ou argent remis. Grands profits.

Adressez : U. S. TELEPHONE CO., 123, Clark street, Chicago, Ill. Québec, 13 avril 1881—3m. 179

Logements et Batisses

A LOUER, Près du Dépôt du Chemin de Fer du Nord.

MAISONS en brique à 3 étages, ayant 150 pds de front sur la rue du Prince Edouard, et 80 pds sur la rue Grant.

21 LOGEMENTS avec water closets, réservoir, cour, hangar, etc., pour chaque logement. Cette bâtisse pourra être convertie en manufacture, soit en tout ou en partie.

Loyer réduit. S'adresser à J. B. RENAUD, Rue St-Paul. Québec, 18 mars 1881. 160

AU COMPLET.

L'assortiment considérable de Nouveautés est maintenant complète

Au Bon Marche

Coin des Rues St-Jean et Collin, Haute-Ville

ACHETEURS, si vous voulez sauver VINGT PAR CENT donnez vous la peine de visiter ce magasin avant de faire VOS ACHATS AILLEURS.

N. GARNEAU.

Québec, 2 mai 1881.

Maisons Spéciales pour Fournitures aux Etablissements Religieux

VINS DE MESSE

APPROUVÉ par Sa Grandeur Mgr DE MONTREAL

CREDIT PAROISSIAL

270, Rue Notre-Dame MONTREAL

